

# 1945-1951 : construire la mÃ©moire de la Seconde Guerre mondiale Ã la facultÃ© de droit de Paris

## Description

*Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposÃ©s dans la galerie [La LibÃ©ration et aprÃ¨s : hommages et silences](#)*

### TÃ©lÃ©charger

DÃ's 1945, sont Ã©rigÃ©s partout en France des monuments aux morts, stÃ¢les, plaques et statues. Dans un premier temps acte spontanÃ© de la part de communes et institutions diverses souhaitant commÃ©morer la disparition de ceux ayant combattu pour la France, le gouvernement rÃ©gule cette pratique dÃ's le 11 avril 1946 par un dÃ©cret rÃ©servant la prise de dÃ©cision en la matiÃ're aux prÃ©fets. Pour ce qui est de la qualification des « Morts pour la France », cÃ??est l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui fixe les critÃ"res de la qualification et intÃ"gre notamment les civils.

AprÃ's la bataille de France, malgrÃ© la dÃ©faite et l'Occupation, le souvenir des annÃ©es suivant la PremiÃ're Guerre mondiale est toujours vif. Il est estimÃ© que prÃ's de 38 000 monuments aux morts ont Ã©tÃ© Ã©rigÃ©s partout en France entre 1918 et 1925. Ce nombre et la modification du paysage patrimonial de presque toutes les communes de France est toujours ancrÃ©e dans les mÃ©moires. Il n'existe alors presque aucune commune sur tout le territoire qui n'a pas son monument aux morts, et celles qui n'en disposent pas ont pour la plupart laissÃ© le soin d'Ã©tablir un mÃ©morial Ã la paroisse au sein de l'Ã©glise communale. Les familles des Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris morts au combat en 1939 et 1940 ont Ã©videmment Ã©voluÃ© dans cet aprÃ's-guerre oÃ¹ le souvenir des morts est prÃ©gnant. Ainsi, dÃ's 1941, des familles de jeunes Ã©tudiants morts en 1939 et 1940 font part de leur dÃ©sir de voir la mÃ©moire de leurs proches commÃ©morÃ©e par la facultÃ©. Elles sont au moins quatre Ã prendre contact avec la facultÃ©. Il est possible de citer ici les familles des Ã©tudiants Pierre Girod, Guy Perrin, RenÃ© Joly et Joseph Caubet, tous tombÃ©s au champ d'honneur durant la bataille de France. ? l'exception de rÃ©ponses courtoises et de condolÃ©ances, l'administration ne prend aucune dÃ©cision officielle visant Ã honorer la mÃ©moire de ces Ã©tudiants, alors mÃame que le rÃ©gime de Vichy met en place Ã partir de 1941 une cÃ©rÃ©monie en l'honneur des morts de 1914-1918 et 1939-1940 dans le but de remplacer les commÃ©morations rÃ©publicaines.

Ce mouvement spontanÃ© des proches se poursuit cependant Ã partir de la LibÃ©ration. Des parents d'Ã©tudiants morts durant la campagne d'Alsace et d'Allemagne ou dans les camps de concentration libÃ©rÃ©s font rapidement part de leur situation Ã la facultÃ© et ce, alors qu'aucun projet commÃ©moratif n'a Ã©tÃ© communiquÃ© aux familles. C'est par exemple le cas du pÃ're d'un jeune Ã©tudiant, Francis GrangÃ©, qui a obtenu sa seconde annÃ©e de licence en droit le 13 juin 1944 et qui est tuÃ© au combat le 29 dÃ©cembre 1944 lors de la campagne d'Alsace. Une lettre indiquant sa mort au front est envoyÃ©e Ã la facultÃ© le 28 fÃ©vrier 1945, ce qui tÃ©moigne de la rapiditÃ© avec laquelle certains parents souhaitent

informer la facultÃ© et la conscience quâ??ils ont de lâ??attachement de leur enfant Ã lâ??universitÃ©. Emmanuel VergÃ©, prÃ©sident de la *Jurisprudence gÃ©nÃ©rale Dalloz*, en fait de mÃªme pour son fils, GÃ©rard VergÃ©, mort Ã Buchenwald le 24 aoÃ»t 1944, en envoyant une lettre Ã la facultÃ© le 8 juin 1945.

Mais la nomination du doyen Julliot de La MorandiÃ“re le 1<sup>er</sup> dÃ©cembre 1944 accÃ©lÃ“re les choses au sein de lâ??administration. Les Ã©tapes menant Ã la dÃ©cision dâ??Ã©lever un monument aux morts et Ã la crÃ©ation dâ??un livre dâ??or sont inconnues, mais lâ??organisation de la mÃ©moire par la facultÃ© est trÃ¨s rapide. Cette rapiditÃ© nâ??est pas sans rappeler celle avec laquelle des monuments aux morts sont Ã©rigÃ©s Ã la suite de la PremiÃ“re Guerre mondiale. Avant 1922, les 38 000 monuments ont presque tous Ã©tÃ© Ã©levÃ©s.

NÃ©anmoins, un problÃme se pose, contrairement aux communes qui peuvent consulter les registres dâ??Ã©tat civil des habitants, la facultÃ© nâ??a pas les moyens de recouper les dossiers scolaires des 40 derniÃ“res annÃ©es et lâ??Ã©tat civil de milliers dâ??Ã©tudiants et dâ??anciens Ã©tudiants. La facultÃ© nâ??a donc pas les moyens dâ??Ã©tablir une liste exhaustive. Seule certitude, il a Ã©tÃ© dÃ©cidÃ© dâ??honorier la mÃ©moire des Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants de maniÃ“re similaire. La cause de la mort est, elle aussi, indiffÃ©rente, tout comme la qualitÃ© de civil ou de militaire. Ce sont simplement les dispositions de lâ??ordonnance du 2 novembre 1945 qui sont appliquÃ©es, seul le fait dâ??Ãªtre dÃ©clarÃ© Â« Mort pour la France Â» constitue un critÃre. DÃ©cision est donc prise de passer un appel aux familles dans diffÃ©rents mÃ©dias dans le but dâ??Ã©tablir une liste dâ??Ã©tudiants morts pour la France et dâ??obtenir un maximum dâ??informations les concernant. Ainsi, Ã la fin du mois dâ??octobre 1945, est publiÃ© dans le journal *Le Monde* et dans la *Gazette du Palais* le texte suivant :

Les familles des Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris morts pour la France au cours des annÃ©es 1939 Ã 1945 sont priÃ©es de vouloir bien faire connaÃ®tre le plus tÃ´t possible Ã la facultÃ© de droit, 12, place du PanthÃ©on, Paris (5<sup>e</sup>), les noms de ces Ã©tudiants, leur annÃ©e dâ??Ã©tudes et les date et circonstances principales de leur mort.

Ce texte est de nouveau publiÃ© au dÃ©but de lâ??annÃ©e 1947. Pour complÃ©ter cette communication par la presse, des appels sont passÃ©s Ã la radio entre 1949 et 1951. Il semble que ce soient les appels passÃ©s dans la presse qui sont le plus suivis par les familles. De nombreuses lettres faisant part dâ??un dÃ©cÃs sont datÃ©es du jour mÃªme de la parution des journaux dans lesquels lâ??appel est passÃ© ou du lendemain, ce qui tÃ©moigne dâ??une grande rÃ©activitÃ© des familles. Cette mÃ©thode porte ses fruits, les noms de 157 Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants sont communiquÃ©s Ã la facultÃ© par les familles et diverses organisations.

Outre les appels dans les mÃ©dias, lâ??administration effectue aussi des recherches auprÃs des diverses organisations Ã©tudiantes, notamment le groupe catholique de la facultÃ© de droit. La demande effectuÃ©e auprÃs de cette organisation Ã©tudiante intervient cependant bien tard, le 9 octobre 1951, alors mÃªme que lâ??inauguration de la plaque est prÃ©vue pour le 10 novembre de la mÃªme annÃ©e.

Il semble que cette demande intervienne Ã un moment oÃ¹ l'administration de la facultÃ© cherche Ã inscrire les deniers noms manquants sur la plaque commÃ©morative. Une liste d'Ã©tudiants dÃ©signÃ©s comme « pas au fichier » est en effet Ã©tablie en octobre 1951. Parmi eux le dÃ©putÃ© Pierre Masse ainsi que cinq Ã©tudiants ou anciens Ã©tudiants, Jacques Duhautois, Henriette Kahn-Lichwitz (*sic* pour Lipchitz), Jacques Remy-Morin, Jean-Marie Renoir et Jean Senellier. Aucun ne sera ajoutÃ© par la suite sur la plaque commÃ©morative. Pourtant, Jacques Duhautois meurt Ã l'Ã©ge de 27 ans alors qu'il Ã©tait internÃ© au sein du camp de Neuengamme, Henriette Kahn-Lipchitz est dÃ©portÃ©e Ã Auschwitz-Birkenau oÃ¹ elle est assassinÃ©e, Jean-Marie Renoir perd la vie Ã la suite d'un accident Ã Baden-Baden le 8 juillet 1945 alors qu'il fait partie des troupes d'occupation et Jean Senellier est dÃ©portÃ© Ã Buchenwald pour faits de rÃ©sistance puis au camp de Dora oÃ¹ il dÃ©cÃ“de le 23 mai 1944 Ã 22 ans. La raison de l'absence de ces noms sur la plaque du hall Saint-Jacques de la facultÃ© de droit reste inconnue, le parcours de ces jeunes hommes et de cette jeune femme ne semble pas s'opposer Ã ce que leur mÃ©moire soit honorÃ©e, en effet, ils semblent tous pouvoir entrer dans les critÃ“res fixÃ©s par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Cependant, le cas d'un Ã©tudiant de la facultÃ© de droit vient souligner le fait que le choix d'inscrire ou non un nom sur la plaque commÃ©morative a sans doute Ã©tÃ© parfois guidÃ© par des prÃ©occupations politiques, celui d'Abel Blanchard, jeune homme qui est inscrit en premiÃ“re annÃ©e de licence en droit au cours de l'annÃ©e 1943. Son dossier a bien Ã©tÃ© communiquÃ© Ã la facultÃ© de droit Ã la suite de la guerre et pris en compte par l'administration. Cependant, le passÃ© du jeune homme a sans doute refait surface et s'est opposÃ© Ã ce que son nom soit inscrit parmi les « Morts pour la France » de la facultÃ©. En effet, en septembre 1941, Abel Blanchard s'est engagÃ© au sein de la LÃ©gion des volontaires franÃ§ais contre le bolchÃ©visme (organisation militaire crÃ©Ã©e par les collaborationnistes franÃ§ais les plus extrÃ“mes qui combat sur le front de l'est aux cÃ´tÃ©s de la Wehrmacht, elle est intÃ©grÃ©e Ã partir de septembre 1944 Ã la division SS Charlemagne). Au sein de cette unitÃ©, il combat en Pologne, mais est dÃ©clarÃ© inapte en 1942 et revient en France oÃ¹ il entreprend des Ã©tudes supÃ©rieures. ArrÃ©tÃ© par la police militaire allemande pour une raison inconnue, il tente de s'Ã©chapper, mais est repris puis condamnÃ© Ã mort pour « dÃ©tention illicite d'armes et vols importants et renouvelÃ©s ». Il est exÃ©cutÃ© au Mont-ValÃ©rien le 28 septembre 1943. Un doute persiste nÃ©anmoins, le fait de savoir si la non-inscription de ce jeune Ã©tudiant sur la plaque commÃ©morative du hall Saint-Jacques résulte d'une connaissance de son passÃ©, ou du simple fait que celui-ci n'a pas Ã©tÃ© dÃ©clarÃ© « Mort pour la France ». Un fait interroge cependant sur l'existence ou non de la mention « Mort pour la France » sur l'Ã©tat civil de cet Ã©tudiant : l'inscription du nom d'Abel Blanchard sur le monument aux morts de sa ville natale dans la Marne.

Outre ce cas particulier, certains noms d'Ã©tudiants sont communiquÃ©s aprÃ¨s l'Ã©lÃ¢vation de la plaque commÃ©morative le 10 novembre 1951. Les diffÃ©rents appels passÃ©s n'ont pas atteint l'ensemble des familles, et seule la nouvelle de l'Ã©rection d'un monument aux morts vient jusqu'Ã eux. Une lettre faisant part du dÃ©cÃ“s de l'ancien Ã©tudiant Louis Fontenaille est envoyÃ©e par son pÃ¨re Ã la facultÃ© le 15 dÃ©cembre 1952, une autre envoyÃ©e par la mÃ©re de Guy Flavien nÃ©e reÃ§ue qu'au mois de juillet 1953.

Le souvenir de la Première Guerre mondiale et de l'édification de milliers de monuments aux morts n'est pas vif uniquement dans les mémoires des familles, mais aussi des entrepreneurs. Par une lettre envoyée entre 1945 et 1949, la maison Maurice Schmit, spécialisée en marbrerie, demande directement au doyen en anticipant la régulation future d'une plaque commémorative. Elle commence d'ailleurs ainsi : « La faculté du Droit, tiendra certainement, comme les autres établissements similaires, à commémorer, par une plaque ou par un monument, le Souvenir de ses Morts de la guerre 1939-1945 et à conserver leur nom de façon durable, comme il a été fait pour les Morts de la guerre précédente ». Ainsi, c'est toute une société qui organise le souvenir, administration et famille, petites entreprises, l'organisation et la constitution de la mémoire sont des faits incontournables.

La maison Maurice Schmit est effectivement choisie par la faculté pour réaliser la plaque commémorative. Celle-ci, en marbre italien mesurant 4 mètres 20 de hauteur et 2 mètres 80 de largeur, est commandée par l'administration pour un montant de 880 000 francs le 5 octobre 1949. Cette somme conséquente fait d'ailleurs l'objet d'un échange de lettres entre le doyen Julliot de La Morandière et le directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale. Alors que le ministère fait part du désir du ministre de voir apposées des « plaques commémoratives pour les morts de la guerre 1939-1945 », le doyen lui indique que le processus est entamé depuis la Libération au sein de la faculté de droit de Paris, mais que le budget de fonctionnement normal pour une année, « ne pourrait que difficilement supporter une charge de cet ordre ».

La plaque commémorative installée dans le hall Saint-Jacques de la faculté est inaugurée le 10 novembre 1951. Initialement prévue pour le 11 novembre, la date de la cérémonie est décalée au 10 dans le but de permettre au président de la République Vincent Auriol de présider la cérémonie d'inauguration. Celle-ci débute au matin, à 10 h 30, dans la salle des fêtes de la faculté où se rassemblent l'ensemble du corps professoral, un nombre inconnu d'étudiants, anciens étudiants et de familles ainsi que le ministre de l'éducation nationale et le président de la République. Tous ont préalablement été accueillis par une quarantaine de gardes républicains en grande tenue dans la cour d'honneur, face au Panthéon.

L'inauguration de la plaque commémorative est prononcée par une allocution du doyen de la faculté de droit, avant que ne prennent la parole monsieur Chapas, le représentant de l'Association des étudiants anciens combattants et André Marie, le ministre de l'éducation nationale. Ces discours sont conclus par l'aria de la suite en récital de Bach jouée par l'Orchestre des étudiants de Paris. La plaque est par la suite officiellement inaugurée par le président de la République. L'appel des morts est fait par le professeur Léon Mazeaud, résistant rescapé de Buchenwald et ancien président de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance.

Ainsi, la plaque du hall Saint-Jacques en mémoire des étudiants et anciens étudiants morts durant la Seconde Guerre mondiale s'ajoute aux 34 000 autres monuments aux morts commémorant la mémoire des victimes de cette guerre. Une question demeure, combien d'anciens étudiants restent inconnus à ce jour et ne figureront jamais sur cette plaque commémorative ? La méthode de constitution de la liste des « Morts pour la France » par l'administration de la faculté entre 1945 et 1951 n'a pu être exhaustive. L'appel aux

familles, seul moyen Ã la disposition de l'administration, n'a sans doute pas pu permettre de retrouver la trace de toutes les personnes qui ont un jour frÃ©quentÃ© la facultÃ© de droit de Paris et qui ont trouvÃ© la mort entre 1939 et 1945 du fait du conflit. Si des amis, des oncles et tantes, des organisations Ã©tudiantes et confessionnelles ont rÃ©pondu Ã l'appel, certaines familles dÃ©cimÃ©es et dispersÃ©es n'ont ainsi jamais eu l'occasion de faire connaÃ®tre le destin d'un fils ou d'une fille qui a un jour frÃ©quentÃ© les bancs de la facultÃ© de droit de Paris.

**CÃ©sar Targowla, doctorant Ã l'universitÃ© Paris 1 PanthÃ©on-Sorbonne**

---

## Indications bibliographiques

« Seconde Guerre mondiale, 1939â??1945 », archives de la facultÃ© de droit de Paris.

Gilzmer Mechtild, *MÃ©moires de pierre?: les monuments commÃ©moratifs en France aprÃ¨s 1944*, « MÃ©moires », n° 148, Paris, Autrement, 2009.

Prost Antoine, « Les Monuments aux morts », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mÃ©moire*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 195â??225.

---

## Pour citer cet article

Targowla CÃ©sar, « 1945â??1951 : construire la mÃ©moire de la Seconde Guerre mondiale Ã la facultÃ© de droit de Paris », dans *Exclude, persÃ©cuter, rÃ©intÃ©grer. Des victimes de la lÃ©gislation antisÃ©mitique Ã la facultÃ© de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÃ©que interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/construire-la-memoire/>.

### Date

07/02/2026